

## Vous respirez peut-être du radon dans votre logement ?

Le **radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore et incolore**, présent principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. La Bretagne est donc principalement concernée. A l'air libre, ce gaz est dilué. Sa concentration est donc faible. Dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment, il peut au contraire, s'accumuler et atteindre des concentrations élevées, notamment dans les logements. En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme. L'exposition simultanée au tabac et au radon multiplie le risque par 25. On estime qu'en Bretagne, 20% des cas de cancer du poumon seraient attribuables au radon.

Vous pouvez savoir si votre commune est à risque radon en consultant le site de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui a établi une cartographie du potentiel radon des formations géologiques : [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr) (taper « potentiel radon » dans le moteur de recherche).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, un propriétaire qui loue ou vend un logement dans une zone à risque radon est tenu d'informer les acquéreurs ou locataires du risque d'exposition au radon.

La seule manière de **connaître la concentration** en radon dans votre habitation est cependant d'effectuer des **mesures à l'aide d'un détecteur (dosimètre radon)** que vous placez vous-même dans votre logement. Celui-ci est très facile d'emploi et transite aisément par La Poste. Son prix est de 25 € environ (résultats compris). Vous pouvez le commander sur les sites Internet de sociétés spécialisées. L'Agence régionale de Santé Bretagne (ARS) propose une liste non exhaustive de fournisseurs de dosimètres sur son site Internet : [www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon](http://www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon).

Si les résultats de la mesure effectuée sont supérieurs à 300 Bq/m<sup>3</sup>, des méthodes existent pour réduire la concentration en radon (améliorer la ventilation, assurer l'étanchéification des voies d'entrée du radon : sous-sols, vides sanitaires, murs, planchers et passages de canalisations). Vous pouvez contacter un professionnel du bâtiment pour connaître les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre.

*Article rédigé, avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement – CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) – [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)*